



LE TRAVAIL

VOL. XXVII — No 3

Montréal, 26 janvier 1951

René Rocque en prison

Du miel pour leur pilule?

Les unions ouvrières américaines sont déjà aux prises avec un problème auquel nous aurons bientôt nous-mêmes à faire face. Le gouvernement des États-Unis vient d'annoncer qu'il devra établir le contrôle des salaires en même temps que celui des prix.

A Ottawa, M. Howe a laissé entendre, la semaine dernière, à la suite d'un voyage à Washington, que le Canada sera obligé d'adopter avant longtemps des mesures restrictives semblables à celles de nos voisins. Nous sommes portés à croire que c'est le signe dont a dû convenir pour cesser de parler, du moins pendant quelque temps, des bons effets d'une liberté complète accordée à l'entreprise privée. M. St-Laurent sera le premier à devoir modifier quelque peu le sens des entretiens paternels qu'il a, à tout bout de champ, avec sa grande famille canadienne.

Nous aurons donc, semble-t-il, le contrôle des prix. Devrons-nous subir en même temps celui des salaires? La semaine dernière encore, le Financial Post menait une enquête auprès de certains gros financiers du pays, comme il en a l'habitude. Tous ont répondu, comme de raison, qu'ils n'aimaient pas du tout le contrôle des prix, mais que, si c'était inévitable, on devrait en même temps imposer celui des salaires. Voilà donc comment on exige, une fois de plus, que le sacrifice de la classe ouvrière serve de miel pour faire avaler la moindre pilule aux capitalistes capricieux.

Les unions ouvrières américaines ont fait, comme nous, un cartel pour protéger leurs intérêts en cette circonstance. Ils ont adressé un long mémoire à leur gouvernement pour bien lui faire comprendre qu'il y a certaines limites qu'on ne peut tout de même pas franchir, par le contrôle des salaires, sans être très injuste envers les travailleurs.

D'abord, aucune régie des prix ne pourrait logiquement défendre les augmentations de salaires nécessaires pour rejoindre le coût de la vie. Il y a des rajustements qu'il faut faire et qui, loin de causer une inflation plus grande, ne seront que l'effet d'une inflation passée.

On ne peut non plus empêcher la négociation collective des conditions nécessaires pour parfaire des ententes partielles en voie de règlement, pour combler des inégalités résultant des dates différentes d'expiration des contrats, pour tenir compte des changements dans les conditions économiques des industries ou dans le statut de l'organisation ouvrière elle-même, pour permettre des ajustements basés sur le progrès industriel et l'augmentation de la productivité ou nécessités par des promotions, des reclassifications, ou toute autre pratique interne.

On devra encore laisser s'appliquer les clauses des contrats qui prévoient des augmentations de salaires automatiques pour l'avenir. On ne pourra non plus considérer que les primes versées au fonds d'assurance sociale ou de pension de retraite constituent une partie du salaire susceptible de tomber sous le coup d'une régie des salaires. Et, de toute façon, rien ne pourra jamais justifier le gel des salaires qui sont encore en bas du minimum nécessaire pour vivre aujourd'hui.

Les unions ouvrières américaines terminent leur mémoire en affirmant que les ajustements de salaires payés aux ouvriers, comme leur juste part de la production, ne sont pas inflationnaires quand on sait établir un programme efficace de contrôle des prix. Voilà toute une série d'arguments que notre propre gouvernement canadien aurait grand intérêt à méditer à son tour.

En somme, une régie des salaires ne pourrait pas, s'en risquer d'être injuste, faire beaucoup plus que ce qui existe déjà. En effet, nos salaires ne sont-ils pas toujours contrôlés? D'abord, nous ne pouvons pas négocier d'augmentations plus qu'une fois par année et, ensuite, nous devons chaque fois subir un arbitrage, quand il n'y a pas entente. Pour les prix, ce n'est pas la même chose: on peut les augmenter au tournant de chaque saison, sans demander la permission à personne.

Nous réclamons qu'on rétablisse l'équilibre!

Fernand JOLICOEUR

LES MINEURS RATIFIENT

Nous apprenons en toute dernière heure que l'assemblée générale du Syndicat d'Asbestos vient de ratifier l'accord proposé par le ministre du Travail (dont nous parlions la semaine dernière) et que le contrat sera renouvelé sous peu.

Il est significatif que René Rocque prenne le chemin de la prison au moment précis où la Johns Manville admet sa culpabilité en accordant aux mineurs tout ce qu'ils réclamaient à la fin de la grève, y compris la reprise à son service de tous les grévistes sans exception.

Parce que la Compagnie Johns Manville a refusé de donner justice à ses ouvriers, parce qu'elle a ignoré pendant cinq mois leurs revendications, parce qu'elle a multiplié les provocations et les brimades, aidée en cela par la police provinciale de M. Duplessis; pour toutes ces raisons, René Rocque, chef ouvrier, directeur de l'organisation à la C.T.C.C., doit entrer incessamment à la prison commune de Sherbrooke.

L'histoire remonte à deux années déjà.

C'était à Asbestos, au printemps 1949, le 5 mai exactement. Les deux mille mineurs d'amiante qui faisaient la grève depuis plus de trois mois se voyaient imposer chaque jour de nouveaux sacrifices. De semaine en semaine, la vie se faisait plus dure et la résistance plus difficile quand tout à coup, la Compagnie décida d'importer de l'extérieur des ouvriers pour sa mine et ses moulins.

C'était un attentat direct au syndicat. Loin de blâmer la compagnie, le gouvernement provincial la seconda dans cette entreprise en mettant sa police au service des briseurs de grève.

C'est alors que la population ouvrière d'Asbestos se vit menacée dans son gagne-pain, son organisation et ses droits. Et l'on assista aux manifestations du 5 mai.

La compagnie et le gouvernement récoltaient ce qu'ils avaient semé. Il y eut des rixes, il y eut une répression policière de la dernière brutalité qui fit scandale à travers tout le Canada et même au-delà de nos frontières.

Le cas était trop clair pour que le public s'y trompât, la compagnie et le gouvernement s'en rendirent compte.

A ce moment précis, tout l'appareil de la justice fut mis en branle. On arrêta les ouvriers par douzaines. On les traduisit en masse devant les tribunaux. On cherchait un coupable, c'est-à-dire un bouc émissaire. Il fallait jeter sur quelqu'un la responsabilité des bêtises gouvernementales et patronales; ce quelqu'un devait être un ouvrier, plus encore, un chef syndical.

On assista alors à l'arrestation de René Rocque. Dès l'enquête préliminaire, la première séance du tribunal fit sensation quand un juge se recusa sous la menace d'une requête en Cour supérieure. Un nouveau juge fut désigné. René Rocque fut envoyé devant les Assises.

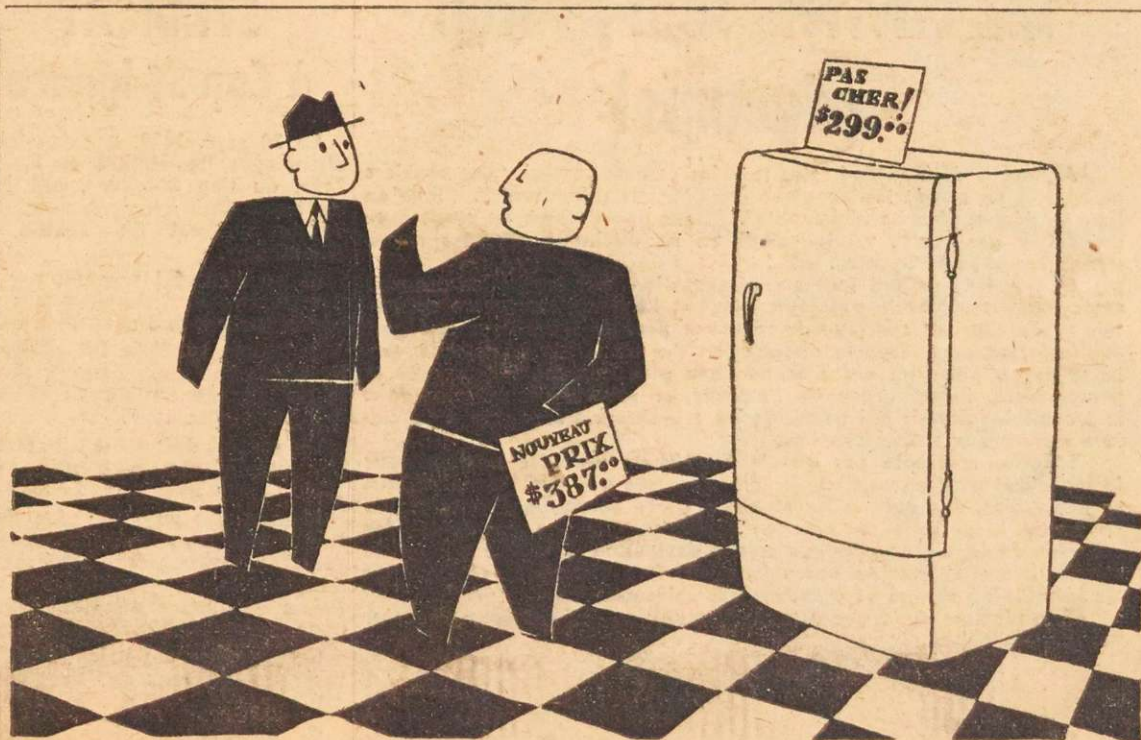
Les journaux du parti firent une publicité tapageuse autour de sa condamnation. La cause fut portée en appel, mais la Cour d'Appel a rejeté hier la demande de Rocque, qui doit entrer pour six mois à la prison.

Il y aurait certes beaucoup de choses à dire sur cette histoire.

Contentons-nous pour le moment de signaler un fait significatif. Pour la première fois dans cette province on soumet à la détention un responsable de l'organisation attaché à une centrale syndicale.

Il est particulièrement remarquable que le premier à subir ce traitement soit René Rocque, un militant dont la dévotion à la cause syndicale est remarquable, un syndiqué dans toute la force du mot, un homme qui n'a rien ménagé pour faire avancer la cause ouvrière, à laquelle il s'est donné tout entier.

Mais s'il s'agit là pour René Rocque d'une épreuve, il ne saurait être question d'humiliation. La C.T.C.C. est fière que la première victime de la répression ait été choisie dans ses rangs. Si la loi le permettait, on n'aurait aucune peine à trouver dans le mouvement, à tous les échelons, des militants disposés à purger pour René Rocque une partie de sa sentence. On peut être certain que cette idée est venue spontanément à l'esprit d'un grand nombre, car la solidarité syndicale n'est pas seulement un mot. Et tous les syndiqués de la province sont fiers d'avoir René Rocque comme confrère.



— Les ouvriers demandent les contrôles, mon cher ami, parce qu'ils ne connaissent rien aux problèmes économiques. Je vous assure, moi, que les prix vont se mettre à baisser, maintenant. Et nous serons bien pris avec la régie...

Connaissez-vous vos droits?

La question peut paraître curieuse mais je vous assure qu'elle est très importante. Car les ouvriers revendiquent leurs droits, et Dieu sait qu'ils ont raison. On a pris, depuis si longtemps, l'habitude de marcher dessus. Les travailleurs n'étaient par organisés, ne pouvaient pas se défendre et devaient, par conséquent, endurer en silence.

Heureusement, le syndicalisme est venu. Il a réclamé des contrats de travail. Il a lutté pour introduire dans ces contrats le plus grand nombre possible de clauses favorables. Et c'est ainsi que les droits des ouvriers finirent par être reconnus.

Mais il se passe quand même aujourd'hui quelque chose de bien étrange. C'est que ni les employeurs ni les ouvriers n'ont perdu leurs mauvaises habitudes. Les employeurs continuent de marcher sur les droits de leurs employés et les ouvriers continuent trop souvent d'ignorer leurs propres droits et de laisser le patron les piétiner.

Un exemple? Cette usine de vêtement où l'employeur méprisait plusieurs clauses importantes du contrat de travail en vigueur, sans que les ouvriers s'en rendent compte. Pourquoi? Parce que les ouvriers ne connaissent pas leur contrat de travail.

Ce n'est pas un cas unique: on le rencontre tous les jours. Les membres du syndicat négligent de lire leur nouveau contrat. L'exécutif convoque des assemblées pour le leur expliquer, mais les membres ne se rendent pas. Et bientôt, tout se passe comme si le contrat n'existait plus. L'employeur grignote une clause, attend de voir si les ouvriers vont se plaindre. Et quand ils ne se plaignent pas, l'employeur prend une deuxième bouchée, une troisième, une quatrième.

Est-ce normal? Certainement pas. Et cela peut devenir désastreux, cela peut détruire à la longue tout le travail accompli par les négociateurs. Ce n'est pas tout de revendiquer nos droits, il faut ensuite les connaître et les exercer. Chaque syndiqué devrait lire une fois par mois les clauses de son contrat de travail.

G. P.

Installation de M. Je chanoine

Henri Pichette à Joliette

L'installation de M. l'abbé Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C., comme chanoine honoraire du diocèse de Joliette, a eu lieu dimanche dernier. La cérémonie était présidée par Son Excellence Mgr J.-A. Papineau qui a prononcé à cette occasion des paroles élogieuses à l'adresse du nouveau chanoine.

Dimanche midi, un dîner intime

réunissait autour de M. l'abbé Pichette plusieurs de ses parents et de ses collègues. MM. Gérard Picard et Théodore Lespérance, accompagnés de leurs épouses, ainsi que M. Jean Marchand et Fernand Jolicoeur y représentaient la C.T.C.C.

M. Picard a présenté les hommages de la C.T.C.C.

NEGOCIATIONS dans le meuble

Les 225 ouvriers de la Victoriaville Furniture ont renouvelé leur contrat de travail en négociations directes. La nouvelle convention accorde aux ouvriers 5 cents l'heure d'augmentation et 4 fêtes chômées et payées. Plusieurs autres articles du contrat ont été améliorés.

A Nicolet, le Syndicat du Meuble est entré en négociations directes de même qu'à l'usine Victoriaville Specialties.

A Daveluyville, le Syndicat a demandé les services d'un conciliateur après que le patron, propriétaire de la Daveluyville Furniture, eut refusé de se présenter

pour négocier avec ses ouvriers. De même à la Kilgour Furniture de Coaticook, le syndicat a demandé la conciliation après quelques séances de négociations directes infructueuses.

Quant à l'arbitrage de la Eastern Furniture, propriété de M. J.-D. Gagné, il a été interrompu la semaine dernière après que la partie patronale eut fait dissoudre le tribunal. Ce n'est là qu'une procédure de plus par laquelle cet employeur cherche à se dispenser de négocier. Toutefois, un nouveau tribunal sera bientôt formé devant lequel M. J.-D. Gagné devra répondre de son attitude.

Le problème ouvrier

Les ouvriers sont-ils trop exigeants?

Avez-vous déjà entendu des refrains comme ceux-ci. "Les ouvriers ne sont pas si exigeants qu'on le dit". "Plus on leur en donne, plus ils réclament". "Dans notre temps on vivait avec un dollar par jour". "Aujourd'hui on ne distingue plus les riches d'avec les pauvres". ...etc... etc...

Et pourtant malgré toutes ces accusations par lesquelles on croit assez souvent régler le problème ouvrier, l'Eglise "Messagère de justice et de charité" continue de réclamer pour le travailleur une part équitable, sa part, dans la distribution des biens matériels, elle continue de réclamer un ordre économique plus humain, qui accepte la personnalité, l'intelligence de l'ouvrier et respecte sa dignité dans le travail industriel, qui permette au travailleur l'accession à la culture comme aux autres humains.

L'Eglise n'accepte pas que le travailleur produise le pain pour la société et qu'il en soit privé. Elle n'accepte pas que l'ouvrier bâtisse des écoles, des universités et qu'un ordre économique impitoyable en ferme la porte à ses enfants. Elle n'accepte pas que toutes les activités de la vie économique soient déviées de leur but qui est la satisfaction des besoins humains, pour être inspirées, réglées par les intérêts du capital et orientées exclusivement vers le profit.

Elle réclame donc que dans la distribution des richesses l'ouvrier ne soit pas oublié.

QUESTIONNAIRE

Qu'est-ce qu'on entend par la vie économique?
 Que faut-il pour qu'on puisse dire que l'ordre règne dans la vie économique?
 L'ouvrier a-t-il le droit d'aspirer à une culture pour lui-même, pour ses enfants?
 Quels inconvénients présente une classe ouvrière ignorante, pour elle-même? Pour la société toute entière?

Entrevue-minute

Un livreur

"Le Travail" a rencontré hier un livreur de pain qui travaille en plein quartier ouvrier. Les maisons qu'il visite, à son dire, ne logent pour la plupart qu'un seul ménage.

"J'mentirais si j'disais le contraire. C'est vrai que le moyen est de 4 ou 5 enfants et que les logis n'ont que 3 ou 4 pièces. Alors l'me demande où les autres pourraient se "tasser". Car ces vieilles maisons, c'est comme les nouvelles constructions en moins "fancy". On dit 3 ou 4 pièces au lieu de 2 1/2 — 3 1/2 avec cuisinette, mais ça revient au même".

Et tout le monde se plaint de l'enfassement.

— "C'est ben beau de faire des enfants, mais l'trouble c'est de savoir où les coucher et comment les nourrir", disent mes clientes.

Une d'elles, à qui je demandais ce matin de bien vouloir essayer de me payer une partie de son compte (\$40.00 de pain seulement), me dit à peu près ceci.

"Ecoutez monsieur. J'voudrais bien, mais j'arrive pas. J'ai dix enfants, puis je suis veuve. Lise (8 ans) et Pierrette (10 ans) vont à l'école. J'ai 4 gars qui ne travaillent pas, qui ne retirent plus d'assurance-chômage et ne trouvent pas de "jobs". Vous savez, ils ont l'âge militaire. Les autres sont trop jeunes pour aller à l'école. Tout ce que je retire, c'est la pension des mères nécessiteuses; ça aide, mais c'est pas gros".

— Combien leur livrez-vous de pains?

— 6 ou 7 par jour; en fin de semaine, 11. Environ une quarantaine par semaine à 15 cents ça fait \$6.00. Elle m'en donne \$2.00 puis le compte continue de monter. J'ai écouté son histoire, continue mon livreur, et le lui ai demandé:

— Mais quand pensez-vous que votre compte va s'payer?

— "Ah! ne vous en faites pas, la bombe atomique va régler tout ça. On va-y être "ben" pas d'troubles!"

— Avez-vous plusieurs cas comme celui-ci?

Etes-vous responsables de ces comptes-là; si vous n'arrivez pas à vous les faire payer?

— Heureusement que non! Vous imaginez-vous? Avec mon petit "bond" de \$100.1 Non, non, le "trust" du pain les perdra peut-être, ces comptes-là, mais pas moi!

R. M.

NOUVEAU SYNDICAT à Cap St-Ignace

Le 30 sept. 1950, une trentaine d'employés de Méthot & Frères Ltée, du Cap St-Ignace, ont jeté les bases d'un Syndicat, avec l'aide du Syndicat du Textile de Montmagny.

Le syndicat fut reconnu par la Commission des relations ouvrières de Québec le 8 novembre 1950.

Le même syndicat fut affilié à la Fédération catholique nationale du Textile au bureau fédéral le 4 novembre 1950.

Un contrat de travail fut soumis aux employeurs le 4 décembre 1950.

N'ayant pas pu s'entendre avec les employeurs en négociations directes, un conciliateur est demandé pour le 22 janvier 1951 au Palais de justice de Montmagny, pour régler le différend.

Cette compagnie paie des salaires avec des taux de bases aussi modeste que 25c et 35c l'heure.

Cette industrie, qui emploie une quarantaine d'employés, fut fondée en 1881 et parvient à produire annuellement 250,000 verges de tissus.

D'autres nouvelles suivront.

DANS LE M

La campagne des prix va Assemblée populaire à Québec

Les Syndicats Nationaux de la capitale, agissant de concert avec la Ligue Ouvrière Catholique et la Ligue des Locataires de Québec, ont tenu hier soir une grande assemblée populaire pour réclamer du gouvernement fédéral la régie des prix.

L'orateur principal était M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C. Il a expliqué le sens de la campagne actuellement menée par toutes les organisations ouvrières canadiennes, pour obtenir le contrôle des prix. M. Marchand a décrit la situation actuelle de l'économie canadienne comme un état d'urgence qui exige des mesures spéciales si l'on veut empêcher que le revenu des salariés ne soit englouti par l'inflation. Il a affirmé que la C.T.C.C. se devait d'engager toutes ses forces dans la campagne actuelle, dont le succès est d'une nécessité vitale pour la classe des salariés.

M. Joseph Parent, président du Conseil central des Syndicats Nationaux de Québec, présidait l'assemblée, qui s'est tenue à la salle Durocher, quartier St-Sauveur.

Réunion conjointe à Montréal

Des représentants des trois Conseils ouvriers de Montréal (affiliés respectivement à la C.T.C.C., au Congrès canadien du Travail et au Congrès des Métiers et du Travail) se sont rencontrés cette semaine pour jeter les bases d'une action commune pour le contrôle des prix.

On ne connaît pas encore les décisions précises ni les plans de campagne pour la métropole, mais les

VOUS M'EN DIREZ TANT Encore "Notre Temps"

Décidément, M. Richer y tient!

Si c'était le Financial Post qui racontait cette sottise, nous n'en soufflerions pas mot. Mais quand c'est un hebdomadaire qui se donne pour "social" et qui publie chaque semaine des commentaires sur la doctrine sociale de l'Eglise, quand c'est un journal détaché du grand capital et qui fait appel aux éléments éclairés de la population, il nous semble nécessaire de la souligner à chaque fois.

Notre Temps revient donc sur les propos que nous commentions ici la semaine dernière, et cette fois en termes brutaux, sans la moindre pudeur:

Les unions ouvrières, fondées pour protéger les intérêts professionnels de leurs membres, prennent la place des familles et des consommateurs, et réclament le contrôle de la vie économique! Chacun, au lieu de s'occuper de ses propres affaires, trouve plus commode et facile de se mêler des affaires des autres! Et chacun, surtout, veut diriger l'Etat. Oui, en vérité, quel beau régime cela nous fait! C'est la démocratie, le laisser-faire (ou mieux: le laisser-aller!), les grandes et belles libertés! C'est le monde à l'envers. Les plus bruyants, les plus remuants et les plus nombreux tiennent la vedette. A eux les grandes manchettes dans les journaux! C'est de leurs réclamations et de leurs revendications que notre vie quotidienne est tissée!

"Notre Temps" — 20 janvier 1951.

Nous prenons donc la place des familles, d'après M. Richer, et nous nous mêlons des affaires des autres.

C'est curieux, mais il me semble que sur le million de membres qui composent les unions ouvrières, il doit se trouver quelques chefs de familles. C'est peut-être une illusion...?

Et il me semble encore que les "familles" de M. Richer n'ont pas fait grand tapage, autour de la hausse des prix, si ce n'est par l'entremise de leurs chefs et des unions ouvrières. Mais je suis peut-être dans l'erreur?

Il me semble enfin (mais là, je suis presque certain de ne pas me tromper) que le prix du lait, celui du beurre, celui des souliers pour les petits, et le prix des culottes, et des chandails, et du charbon et de tout le reste, il me semble que cela regarde un peu les ouvriers. Surtout quand ce sont les ouvriers qui paient! Si le prix du lait n'est pas de nos affaires, que diable peuvent-elles bien être, ces "affaires" qui seraient les nôtres? M. Richer nous donne je suppose le droit de réclamer de meilleurs salaires? Au nom de quoi nous refuserait-il le privilège de défendre ces mêmes salaires, quand l'inflation les menace?

Au fond, je crois que M. Richer rêve d'une Utopie, d'une société où chaque ouvrier ferait partie d'un million d'organisations, ce qui

MOUVEMENT

Campagne contre l'inflation sur le bon train

trois organisations doivent en faire part après une prochaine rencontre, quand on aura mis la dernière main au projet.

M. Wilfrid Lacroix favorable à la régie

Dans une lettre au Conseil central des Syndicats de Québec, M. Wilfrid Lacroix, député de Québec-Montmorency à la Chambre des Communes, s'est déclaré favorable à la campagne conduite par le cartel des unions ouvrières canadiennes. M. Lacroix a même souligné qu'il était déjà intervenu personnellement auprès de M. St-Laurent pour hâter l'adoption d'une telle mesure. C'est le premier député dans la province de Québec à faire connaître publiquement son attitude.

SHERBROOKE

Le Conseil central de Sherbrooke s'engage résolument dans la campagne pour la régie des prix. Un comité spécial a été formé qui organise plusieurs assemblées à travers la région.

TROIS-RIVIERES

Le Conseil central des Syndicats de Trois-Rivières a rencontré cette semaine Me Léon Balcer, député du comté à la Chambre des Communes pour discuter avec lui de la régie des prix. Le comité organise actuellement une assemblée sur le sujet, à laquelle M. Balcer sera invité.

permettrait à chaque organisation d'avoir un million de membres et de poursuivre avec vigueur "ses affaires" propres, sans se mêler de celles des autres. Ainsi, nous aurions les Syndicats pour réclamer les salaires et la Société familiale de lutte contre l'inflation pour les défendre. Ce serait peut-être très beau; mais ça ne semble pas pratique.

En attendant la réalisation de cette Utopie, M. Richer pourrait peut-être, au lieu de jeter la confusion dans des esprits honnêtes, appuyer sans réticence une campagne qui protégera son revenu tout aussi bien que le nôtre. Car les unions ouvrières ont annoncé, dès le début, qu'elles ne fermaient pas leurs rangs, loin de là, et qu'elles accueilleraient au contraire toutes les associations qui voudraient participer.

G. P.

Utility Textiles en conciliation

Les 175 ouvriers de la Compagnie Utility Textiles de Victoriaville, ont tenu mardi soir dernier une assemblée générale qui a dû se poursuivre mercredi matin, vu l'abondance des points à discuter.

Le Syndicat venait de s'assurer les services d'un conciliateur, afin de régler un différend assez grave. En effet, la compagnie violait depuis quelque temps deux clauses importantes de la convention collective, l'une touchant les taux à la pièce et l'autre le principe de l'ancienneté.

La compagnie forçait certains groupes d'ouvriers à renoncer aux taux à la pièce pour toucher seulement les salaires prévus par le décret.

L'assemblée avait pour but de préparer un dossier à l'intention du conciliateur. Elle a poursuivi ses travaux sous la direction de M. Michel Chartrand agent d'affaires de la Fédération du Vêtement.

Elections à Victoriaville

Le Syndicat du Vêtement de Victoriaville tiendra ses élections annuelles le 7 février prochain. La mise en nomination des candidats aux divers postes sera faite le 31 janvier prochain. A cette occasion, le syndicat a organisé pour tous ses membres une soirée récréative.

Conciliation à la Rubin Brothers

Le Syndicat du Vêtement de Victoriaville vient en outre de gagner son point en conciliation sur l'interprétation d'une clause d'ancienneté à l'usine Rubin. Cette usine qui compte 700 employés est l'une des plus importantes fabriques de vêtements au Canada. Le syndicat a obtenu le respect de l'ancienneté dans les périodes d'embauchage.

ET LES PROFITS?

... Quand on parle du coût de la vie, les employeurs, (et tous ceux qu'ils influencent par leur presse, leur radio, leur propagande) répondent avec des airs scandalisés:

"Mais c'est votre faute si le coût de la vie a monté. Vous réclamez des augmentations de salaires à n'en plus finir; faut pas ensuite faire les surpris!"

Et l'on trouve bien des gens pour croire à ce raisonnement. Que faut-il en penser?

Dans son article de première page, Fernand Jolicoeur examine un aspect de la question. Mais peut-être serait-il bon de faire aussi un petit examen des profits. Car les salaires ne sont pas la seule cause de la montée des prix.

Voici par exemple une liste de dix corporations différentes et la comparaison entre leurs profits de 1945 et ceux de 1949:

Nom de la corporation	1945	1949	Aug.
Silverwood Dairies Ltd. (Laiterie)	232,909	800,766	243%
Simpsons Ltd. (Magasin à rayons)	1,425,858	4,493,666	215%
Steel Co. of Canada Ltd. (Acier)	4,159,259	9,967,450	139%
Hudson's Bay Co.	640,878	1,441,051	124%
Canada and Dominion Sugar Ltd.	940,638	1,996,758	112%
Canadian General Electric Ltd.	2,181,049	4,506,375	106%
Loblaws Groceries Ltd. (Épicerie)	1,093,321	2,185,915	99%
Canada Packers Ltd.	1,816,781	3,480,212	91%
Imperial Oil Ltd.	16,616,586	23,932,986	44%

Il ne faut donc pas nous laisser aveugler par la propagande actuelle. Même les Etats-Unis, pays capitaliste par excellence, songent à la régie immédiate des prix pour un avenir immédiat. Peut-être même l'auront-ils déjà imposée quand ce journal paraîtra.

Le Canada pourrait-il ensuite s'en dispenser? Ce serait une invitation directe aux profiteurs de venir s'installer ici pour exploiter la population.

Or, il semble bien que nous avons assez de profiteurs, à date, sans aller en chercher ailleurs.

Le problème ouvrier

L'ouvrier... une personne et non une pièce de machine!

L'Eglise veut aussi que la vie économique s'humanise pour que dans la production des biens, dans le travail industriel la valeur humaine du travail leur soit reconnue.

L'ouvrier n'est pas une pièce dans l'engrenage d'une machine à produire. L'ouvrier n'est pas un instrument que l'on déplace ou que l'on remplace à volonté pour assurer une plus grande efficacité de production et sans considération des exigences humaines du travailleur. Son travail n'est pas une marchandise sur laquelle on peut à l'envi spéculer. Le travail de l'ouvrier, c'est une collaboration au travail de direction pour la production d'un bien utile.

Même dans l'industrie moderne où les progrès de la technique ont introduits le morcellement, la haute spécialisation des tâches, le travail de l'ouvrier doit être une collaboration consciente, intelligente et humaine et non pas seulement la coopération d'une bête de somme qui tire sa charge sans savoir où elle va ni pourquoi elle marche. Même dans l'industrie moderne le travail garde ses exigences, son sens humain, sa dignité chrétienne. Et si l'on veut que s'humanise le travail industriel il faut revenir à la conception chrétienne du travail qui fera du travailleur un collaborateur conscient et responsable du patron au service de Dieu et de l'humanité.

Voilà les exigences qui découlent des directives énoncées par Nos Seigneurs les Evêques au numéro 60 de leur Lettre pastorale Collective sur le problème ouvrier.

"La vie économique moderne doit donner au travailleur sa part légitime de responsabilité, de culture et de biens matériels, dans un ordre social pleinement humain. Pour atteindre ce but, il faut voir le travail tel qu'il doit être selon le plan providentiel. Seule une conception chrétienne du travail lui assure ainsi qu'un travailleur grandeur et dignité".

QUESTIONNAIRE

1. — "La matière sort ennoblie de l'atelier tandis que l'ouvrier s'y corrompt et s'y dégrade". Cette constatation de Pie XI est-elle juste? Prouvez-le par des faits.

2. — Comment les patrons en général considèrent-ils le travail de l'ouvrier? — Comment l'ouvrier considère-t-il son propre travail?

3. — D'où vient que dans l'industrie moderne l'ouvrier ne trouve pas de joie dans son travail?

4. — Est-il exact de dire que l'ouvrier est inapte aux responsabilités dans l'entreprise? Dans le domaine économique en général? Sinon, démontrez par des faits.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER
Administrateur: MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef: FERNAND JOLICOEUR
Publiciste: ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694
Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa.
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.



Quoiqu'on en pense, à première vue, la photo ci-haut ne représente pas une équipe de pompiers municipaux mais bien un groupe de syndiqués et de représentants patronaux qui se disposent à visiter les exploitations souterraines de la mine Johns Manville à Asbestos. On remarque au premier rang, de gauche à droite: MM. Raymond Pellerin, secrétaire du syndicat d'Asbestos; Jean-Paul Roy, directeur; Georges Dionne, vice-président de la Fédération de l'amianté; et J. Eby, surintendant de la mine souterraine. Seconde rangée: MM. Daniel Lessard, secrétaire de la Fédération; Rodolphe Hamel, président de la Fédération; Armand Larrivée, président du Syndicat d'Asbestos; Karl Lindell, gérant de la Johns Manville; et Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C.

A Québec

ON PARLE DE NOUS

Les premiers discours de la Session, tant celui du premier ministre que celui du chef de l'opposition, ont effleuré les problèmes de la classe ouvrière — Trop de différence entre les salaires du Québec et ceux de l'Ontario — Un ministre ouvrier — "Pas une place au monde..."

Qu'ils aient ou non du goût pour les choses politiques, tous les syndiqués de cette province et du Canada devraient suivre attentivement, dans les semaines qui vont suivre, les débats de nos deux chambres: celle de Québec et celle d'Ottawa.

Non certes parce que les débats sont très intéressants en eux-mêmes; il arrive assez rarement, au contraire, qu'on y discute les vrais problèmes et surtout qu'on y discute honnêtement. Chaque député, chaque ministre, porte le collier de son parti et les discours reflètent beaucoup plus de préjugés et d'intérêts que de vérités.

Mais tel quel, le jeu politique a sur toutes nos vies et sur le mouvement syndical des conséquences très importantes. Et tel qu'il est, il faut le connaître, le surveiller de près, le comprendre le mieux possible.

C'est pourquoi *Le Travail* s'efforcera de souligner, à chaque semaine, les débats qui intéressent les ouvriers et d'en dégager le sens qu'ils peuvent contenir.

Pour aujourd'hui, nous n'avons que deux extraits de discours où il est directement question de la classe ouvrière et de ses problèmes. Nous les reproduisons plus bas.

Notons d'abord que la reconnaissance ouverte, l'application qu'on met à se montrer favorable aux ouvriers est quelque chose de relativement nouveau dans notre politique. Quoi qu'en dise le premier ministre sur "les augmentations que l'Union nationale a

procurees aux ouvriers", nous avons l'audace de croire que le syndicalisme n'est pas étranger à ces changements et à l'importance qu'ils donnent à la classe des travailleurs.

On verra aussi qu'il reste du chemin à faire, si l'on en croit M. Marler, et que nous sommes en plein paradis terrestre, si l'on en croit M. Duplessis.

M. MARLER

Notre plus belle ressource, dit ensuite le chef de l'opposition, c'est notre force ouvrière, qui "a une stabilité et un gros sens qui ne sont dépassés nulle part ailleurs".

Au chapitre des salaires, M. Marler regrette que l'écart entre les salaires payés en Ontario et ceux payés dans le Québec augmente toujours. En 1944 cette marge était de \$2.56 par semaine. A la fin de novembre 1950 elle était de \$4.03, ce qui veut dire que l'ouvrier ontarien gagne environ \$200 de plus par année que son confrère du Québec. "La situation est défavorable à nos ouvriers, dit M. Marler, et on doit tâcher de l'améliorer et de la rendre plus équitable".

Il peut sembler contradictoire, dit M. Marler, de préconiser en même temps des augmentations de salaire pour les ouvriers et une politique générale d'économie, mais un rajustement des gains entre les ouvriers de l'Ontario et du Québec s'impose.

M. DUPLESSIS

La classe ouvrière est une classe extrêmement importante, répond M. Duplessis. C'est pourquoi nous avons voulu lui assurer des emplois rémunérateurs. Notre gouvernement a été le premier à nommer comme ministre du travail non pas un ouvrier en "draft", mais un vrai ouvrier, dont le cœur bat à l'unisson avec celui des ouvriers, qui connaît leurs problèmes et qui est le meilleur ministre du travail que la province ait jamais eu. Nous avons aussi mis à la Commission des accidents du travail des ouvriers, alors qu'autrefois il n'y avait que des avocats; il en a été de même à la Commission du salaire minimum et dans les autres commissions ouvrières.

Nous avons amélioré les conventions collectives et la loi des accidents du travail. Nous avons augmenté les salaires du Québec de \$600,000,000 par année. Nous avons assuré la séniorité du travail.

Dans les chantiers, où l'on gagnait autrefois \$23 par mois, pour voir cette somme presque entièrement grugée par des retenues exorbitantes, la moyenne est aujourd'hui de \$38 par semaine, et ceci logé, nourri.

Je ne crains pas de dire qu'il n'y a pas une place au monde où les ouvriers sont mieux traités que dans le Québec.

COIN DU PROPAGANDISTE

Nous sommes heureux d'annoncer que l'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal, qui groupe environ 1,200 syndiqués, vient de s'abonner collectivement au journal *Le Travail*.

Ces syndiqués passent par une période d'embûches, de difficultés, et ont compris que le journal pouvait mettre à jour les petites mesquineries qu'ils ont à subir et les aider ainsi dans leur lutte.

En retour, ils veulent aussi se tenir au courant de ce qui se passe dans les autres secteurs du travail organisé et font l'effort nécessaire pour se renseigner sur les faits et gestes extérieurs à leur propre mouvement.

Nous sommes très heureux de leur souhaiter la bienvenue au sein de notre groupe de lecteurs, en souhaitant que d'autres groupent s'inspirent de cet exemple. Notre objectif:

Que chaque syndiqué reçoive toutes les semaines son journal.

UNE PERLE

Un apprenti dans le métier de la plomberie travaille au-delà d'une année pour le même employeur et quand il quitte son emploi, à cause d'un manque d'ouvrage, il demande qu'on lui signe sa carte comme quoi il a un an d'apprentissage. L'employeur refuse. L'employé se présente peu après à l'Assurance-Chômage, où on lui demande son livret et on découvre alors que l'employeur n'a pas mis un seul timbre pendant tout le temps que l'apprenti a été à son emploi. L'officier du bureau local l'envoie chez son ancien employeur pour faire remplir son livret. Mais celui-ci refuse et le met à la porte...

S'il vous plaît!

Un contre-temps nous a privé la semaine dernière de quelque 200 copies du journal que nous devons recevoir, de telle sorte qu'il nous en manque ce nombre pour servir des abonnés importants à l'étranger. Nous demandons donc à tous

nos lecteurs qui auraient en main des copies du journal en bon état de bien vouloir en faire cadeau à la rédaction en nous les retournant le plus tôt possible.

Il s'agit du numéro du 19 janvier. Adressez votre copie à 1231 est, rue De Montigny, Montréal.

CHRONIQUE SYNDICALE du Conseil Régional Saguenay Lac Saint-Jean

Assemblée du Conseil régional

Le Conseil régional Saguenay-Lac St-Jean a tenu dernièrement, sa première assemblée de l'année 1951. Ce fut une magnifique assemblée où les délégués se rendirent en nombre considérable. Dix nouveaux délégués ont été initiés comme membres du Conseil régional.

Le Conseil régional avait aussi le plaisir de recevoir la visite de M. Philippe Lessard, président de la Fédération nationale de la Pulpes et du papier.

Plusieurs délégués ont fait des rapports intéressants sur les activités de leur centre, mais le rapport le plus remarqué fut celui de St-Joseph d'Alma. Le délégué Roch Tremblay a révélé, en effet, que malgré le décret qui couvre les magasins du commerce de détail, de nombreux employeurs ouvrent les portes de leurs magasins les soirs où les magasins ne sont pas censés être ouverts.

C'est donc une violation ouverte de la loi et les Syndicats nationaux vont prendre les moyens nécessaires pour que la loi soit observée, même par les propriétaires de magasins de St-Joseph d'Alma.

M. Philippe Lessard

Invité à dire quelques mots, M. Philippe Lessard, autrefois de Port-Alfred, a manifesté son plaisir d'être de nouveau au milieu des syndiqués de son ancienne région. M. Lessard a constaté que l'assemblée lui prouvait largement les difficultés auxquelles les syndicats régionaux ont à faire face.

M. Lessard en est venu à la conclusion qu'il est plus facile de négocier avec des employeurs anglo-protestants qu'avec des employeurs canadiens-français et catholiques. Ces derniers devraient coopérer ouvertement avec les syndicats pour l'application de la doctrine sociale de l'Eglise, mais malheureusement ils ne semblent pas comprendre leur rôle.

M. l'abbé Bergeron

L'aumônier diocésain des Syndicats nationaux, M. l'abbé Philippe Bergeron, a souhaité une bonne et heureuse année à tous les délégués, une bonne et heureuse année dans leur vie industrielle,

familiale, sociale et même dans leur vie mondiale.

Il a invité les ouvriers à s'armer de courage et de patience, car les difficultés que le monde ouvrier aura à traverser sont loin d'être finies. Il faut que les chefs surtout soient imprégnés de prudence, de patience et de charité.

M. l'abbé Bergeron a insisté sur le fait que les chefs syndicaux doivent être profondément chrétiens et capables d'insuffler un esprit chrétien aux membres des syndicats. Il est donc à désirer que chacun réfléchisse sur sa vie personnelle et ses responsabilités comme chef.

Pour appliquer la doctrine sociale de l'Eglise il faut les lumières d'en haut et pour les avoir il

faut les demander. C'est pour arriver à cet idéal que M. l'abbé Bergeron a l'intention d'organiser, d'ici le mois de juin prochain, une retraite fermée de deux jours pour les chefs syndicaux.

Conciliation à la Compagnie Electrique du Saguenay

M. Léonce Cliche, conciliateur, est de nouveau venu à Chicoutimi pour rencontrer les représentants de la Compagnie Electrique du Saguenay et les représentants du Syndicat national des employés de cette compagnie.

Au moment où ces lignes sont écrites, la conciliation n'est pas encore terminée et il semble très difficile d'en arriver à une solution satisfaisante.

Arbitrage pour les chauffeurs d'autobus

Le tribunal d'arbitrage demandé par le Syndicat national des Chauffeurs d'Autobus du Saguenay a commencé ses séances à Chicoutimi, mardi dernier.

Les chauffeurs espèrent que le tribunal pourra procéder rapidement et en arriver à une solution satisfaisante.

La semaine à Joliette

Chez les imprimeurs

Le 31 décembre dernier une entente a été signée entre le Syndicat des Employés en Imprimerie et la Compagnie Canadienne de Papeterie. Les employés ont un nombre de 160; il y a eu deux séances de négociations directes dans les bureaux de la compagnie.

Les ouvriers ont obtenu: a) une augmentation générale de 4 cents l'heure pour les employés féminins et de 7 cents l'heure pour les employés masculins; b) un plan d'assurance-groupe vie-maladie-hospitalisation dont 50% est défrayé par l'employeur. MM. Henri Savignac, président du syndicat et Gérard Laprade, trésorier, négociaient pour le syndicat. Tandis que M. Paul Charette représentait la partie patronale.

Dans les textiles

Lors de la signature du contrat en juillet dernier entre le Syndicat des Ouvriers du Textile et la Pinatel Dye Works, une clause stipulait la réouverture des négociations en janvier en ce qui regarde l'échelle des salaires. C'est pourquoi le syndicat, qui groupe 105 employés, et la compagnie doivent se rencontrer ces jours-ci.

Les demandes syndicales se lisent comme suit: quelques rajustements et une augmentation générale de 15 cents l'heure. Il faut noter que les ouvriers n'ont

pas eu d'augmentations de salaires depuis mars 1949.

MM. Roland Picard, président du syndicat; Hector Paré, vice-président; Bernard Mireault, trésorier; Gaston Ledoux, président de la fédération; Jacques Archambault, agent d'affaires, représentaient la partie syndicale. Les négociateurs patronaux sont: MM. John A. Pinatel jr., et Albert Houde, comptable.

Elections

Les élections annuelles du Syndicat des Employés de la Filature de Joliette ont eu lieu récemment. Les nouveaux officiers élus sont: MM. Jean-J. Bourgeois, président; Roland Léveillé, vice-président; Roland Fortin, secrétaire-archiviste; Gérard Dalecourt, secrétaire-trésorier; A. Ratelle, sentinelle; Lionel Lesage, J.-J. Clermont et Jean-Denis Héault, directeurs. M. l'abbé J.-M. Marsolais agissait comme président de l'élection.

Le 17 janvier dernier le Syndicat des Employés en Biscuiterie tenait ses élections annuelles sous la présidence de M. l'abbé Marsolais. Les officiers élus sont: MM. Jean Brousseau, président; Fernand Carrière, vice-président; Mmes Huguette Lavallée, secrétaire-archiviste; Estelle Charbonneau, secrétaire-trésorière; MM. René Comtois, secrétaire-financier; Gilbert Marion, sentinelle; Azellus Beaulieu, agent d'affaires.

Pour aider nos IMMIGRANTS

Si nous ne voulons pas que les immigrants forment de petits groupes ethniques séparés ici et là, si nous désirons au contraire qu'ils s'intègrent aux deux grandes races du pays, il est essentiel que les Canadiens leur accordent un accueil chaleureux, les aident à se familiariser rapidement avec leur milieu, à connaître leur nouvelle patrie. Il ne s'agit pas de les déraciner brusquement, mais plutôt de les enraciner dans la terre que librement ils ont choisie pour y venir vivre, travailler et mourir. D'ailleurs, en quittant cette marmite toujours en ébullition qu'est l'Europe, en disant adieu pour jamais à ces terres surpeuplées, les immigrants — tout comme jadis nos ancêtres venus de France — savaient qu'un nouveau genre d'existence les attendait. Ils sont du reste désireux de s'adapter au plus tôt à la vie canadienne. Alors, mettons tout en oeuvre pour en faire tout de suite de vrais Canadiens connaissant leurs droits et responsabilités, soucieux du développement et du prestige de leur pays.

En ce domaine, la ville de Medicine Hat, en Alberta, donne certainement l'exemple à tout le reste du pays. Les citoyens de ce centre industriel important emploient tous les moyens susceptibles d'aider les Néo-Canadiens à s'adapter à leur milieu: films, causeries, livres, dépliants, cours du soir, organismes sociaux servent à inculquer aux immigrants les connaissances élémentaires sur leur nouvelle patrie. Grâce à la commission scolaire qui a mis une classe à la disposition des gens et qui a promis d'absorber les déficits éventuels, une ancienne institutrice donne des cours basés sur les renseignements fournis par la division de la citoyenneté du secrétariat d'Etat. Classe peu commune que celle-là puisque l'âge des élèves varie de 16 à 50 ans et qu'ils sont de nationalités fort diverses. En effet, il y a là des gens de Pologne, de Roumanie, de

Bessarabie, d'Ukraine, de Grèce et d'Italie. Les métiers des élèves ne sont pas moins variés: anciens employés de ferme, domestiques, garde-malades, instituteurs. Pour secondar les efforts du professeur, l'IODE et d'autres sociétés de fermes favorisent les rencontres entre citoyens de Medicine Hat et les nouveaux venus en notre pays. Encore une fois, ce n'est pas une classe ordinaire vraiment puisque des familles entières, père, mère, frères et soeurs assistent aux cours.

Mais rien ne vaut le film pour donner une connaissance à la fois étendue et rapide du Canada. Au fait, d'après l'institutrice, Mme Sailer, et M. R.-M. Block, directeur de la Bibliothèque de Medicine Hat, le film atteint non seulement ce but, mais encore il attire des gens d'un certain âge qui, sans cela, n'assisteraient pas du tout aux cours. "Grâce au cinéma, précisent-ils, les Néo-Canadiens se rendent compte de l'immensité du Canada et de l'envergure de ses industries de même que l'étendue de son développement culturel". Or, précisément, l'Office national du film a pour mission de présenter le Canada sous tous ses aspects, aux Canadiens d'abord — anciens et nouveaux — puis aux étrangers. Alors ses productions répondent parfaitement aux besoins d'une telle entreprise. Aussi le conseil du film et la Bibliothèque de Medicine Hat les utilisent-ils abondamment au cours de représentations régulières; on fera donc voir des documentaires tels que: *Ouverture de la session parlementaire, Les Indiens de la côte Ouest, Portage, Produits du Canada, Oiseaux du Canada, Urnes de scrutin, Lessons in living, L'Histoire du pétrole*. Ces films permettent aux nouveaux citoyens du Canada de connaître sans retard les richesses et la géographie de leur patrie d'adoption. Autre preuve de l'importance du documentaire cinématographique et de sa portée considérable.